



Shooting Range Approval

Agrément de champ de tir

Approval is granted to - Agrément accordé à

Springfield Sports Club Inc.

NBCFO-16.01

Shooting Range Name - Nom du champ de tir

Approval Number
Numéro

1040 Route 615, Spingfield, York Count, NB E6E 1V4

Shooting Range Address - Adresse du champ de

Issued under the authority of the *Firearms Act* - Délivré en vertu de la *Loi sur les armes à feu*.

2019-11-22

Christopher M. Hand

Effective Date (yyyy-mm-dd)
Date d'entrée en vigueur (aaaa-mm-jj)

Chief Firearms Officer, New Brunswick

Contrôleur des armes à feu, Nouveau-Brunswick

Approved Shooting Activities - Activités de tir autorisées

Handgun - Arme de poing

Range 1 - Champ de tir 1

Backstop / Butte de tir : Up to 25 m / jusqu'à 25 mètres

Left Berm / Levée gauche : Up to 15 m / jusqu'à 15 mètres

Right Berm / Levée droite: Up to 15 m / jusqu'à 15 mètres

Rear Berm / Levée arrière: Approved as berm only / Approuvé comme levée seulement

Range 2 - Champ de tir 2

Backstop / Butte de tir : Up to 25 m / jusqu'à 25 mètres

Left Berm / Levée gauche : Up to 15 m / jusqu'à 15 mètres

Right Berm / Levée droite: Up to 20 m / jusqu'à 20 mètres

Range 3 - Champ de tir 3

Backstop / Butte de tir : Up to 25 m / jusqu'à 25 mètres

Left Berm / Levée gauche : Up to 15 m / jusqu'à 15 mètres

Right Berm / Levée droite: Up to 15 m / jusqu'à 15 mètres

Range 4 - Champ de tir 4

Backstop / Butte de tir : Up to 25 m / jusqu'à 25 mètres

Left Berm / Levée gauche : Up to 25 m / jusqu'à 25 mètres

Right Berm / Levée droite: Up to 25 m / jusqu'à 25 mètres

Range 5 - Champ de tir 5

Backstop / Butte de tir : Up to 25 m / jusqu'à 25 mètres

Left Berm / Levée gauche : Up to 15 m / jusqu'à 15 mètres

Right Berm / Levée droite: Up to 15 m / jusqu'à 15 mètres

Range 6 - Champ de tir 6

Backstop / Butte de tir : Up to 50 m / jusqu'à 50 mètres

Left Berm / Levée gauche : Up to 15 m / jusqu'à 15 mètres

Right Berm / Levée droite: Up to 15 m / jusqu'à 15 mètres

Shooting Range Name - Nom du champ de tir	Approval Number Numéro d'agrément
Springfield Sports Club Inc.	NBCFO-16.01

Shotgun - Fusil de chasse

Range 1 – Champ de tir 1

Backstop / Butte de tir : Up to 33 m / jusqu'à 33 mètres
Left Berm / Levée gauche : Up to 18 m / jusqu'à 18 mètres
Right Berm / Levée droite: Up to 18 m / jusqu'à 18 mètres
Rear Berm / Levée arrière: Approved as berm only / Approuvé comme levée seulement

Range 2 – Champ de tir 2

Backstop / Butte de tir : Up to 27 m / jusqu'à 27 mètres
Left Berm / Levée gauche : Up to 20 m / jusqu'à 20 mètres
Right Berm / Levée droite: Up to 20 m / jusqu'à 20 mètres

Range 3 – Champ de tir 3

Backstop / Butte de tir : Up to 50 m / jusqu'à 50 mètres
Left Berm / Levée gauche : Up to 21 m / jusqu'à 21 mètres
Right Berm / Levée droite: Up to 15 m / jusqu'à 15 mètres

Range 4 – Champ de tir 4

Backstop / Butte de tir : Up to 42 m / jusqu'à 42 mètres
Left Berm / Levée gauche : Up to 27 m / jusqu'à 27 mètres
Right Berm / Levée droite: Up to 27 m / jusqu'à 27 mètres

Range 5 – Champ de tir 5

Backstop / Butte de tir : Up to 100 m / jusqu'à 100 mètres
Left Berm / Levée gauche : Up to 24 m / jusqu'à 24 mètres
Right Berm / Levée droite: Up to 24 m / jusqu'à 24 mètres

Range 6 – Champ de tir 6

Backstop / Butte de tir : Up to 109 m / jusqu'à 109 mètres
Left Berm / Levée gauche : Up to 19 m / jusqu'à 19 mètres
Right Berm / Levée droite: Up to 19 m / jusqu'à 19 mètres

Range 7 – Champ de tir 7

Backstop / Butte de tir : Up to 635 m / jusqu'à 635 mètres

Rifle – Carabine

Range 1 – Champ de tir 1

Backstop / Butte de tir : Up to 33 m / jusqu'à 33 mètres
Left Berm / Levée gauche : Up to 18 m / jusqu'à 18 mètres
Right Berm / Levée droite: Up to 18 m / jusqu'à 18 mètres
Rear Berm / Levée arrière: Approved as berm only / Approuvé comme levée seulement

Range 2 – Champ de tir 2

Backstop / Butte de tir : Up to 27 m / jusqu'à 27 mètres
Left Berm / Levée gauche : Up to 20 m / jusqu'à 20 mètres
Right Berm / Levée droite: Up to 20 m / jusqu'à 20 mètres

Range 3 – Champ de tir 3

Backstop / Butte de tir : Up to 50 m / jusqu'à 50 mètres
Left Berm / Levée gauche : Up to 21 m / jusqu'à 21 mètres
Right Berm / Levée droite: Up to 15 m / jusqu'à 15 mètres

Range 4 – Champ de tir 4

Backstop / Butte de tir : Up to 42 m / jusqu'à 42 mètres
Left Berm / Levée gauche : Up to 27 m / jusqu'à 27 mètres
Right Berm / Levée droite: Up to 27 m / jusqu'à 27 mètres

Range 5 – Champ de tir 5

Backstop / Butte de tir : Up to 100 m / jusqu'à 100 mètres
Left Berm / Levée gauche : Up to 24 m / jusqu'à 24 mètres
Right Berm / Levée droite: Up to 24 m / jusqu'à 24 mètres

Shooting Range Name - Nom du champ de tir Springfield Sports Club Inc.	Approval Number Numéro d'agrément NBCFO-16.01
--	--

Range 6 – Champ de tir 6
Backstop / Butte de tir : Up to 109 m / jusqu'à 109 mètres
Left Berm / Levée gauche : Up to 19 m / jusqu'à 19 mètres
Right Berm / Levée droite: Up to 19 m / jusqu'à 19 mètres

Range 7 – Champ de tir 7
Backstop / Butte de tir : Up to 635 m / jusqu'à 635 mètres

Range 8 – Champ de tir 8
Backstop / Butte de tir : Up to 1000 m / jusqu'à 1000 mètres

Shooting Range Name - Nom du champ de tir

Approval Number
Numéro d'agrément

Springfield Sports Club Inc.

NBCFO-16.01

Requirements / Obligations – Exigences / obligations

1. The Range Operator(s) are responsible for enforcing all operating conditions as noted below. / L'agent d'exploitation du champ de tir est chargé d'assurer la conformité aux conditions d'exploitation tel qu'indiqué ci-dessous.
2. It is the responsibility of the Range Operator(s) to ensure compliance with section 6 of the Shooting Clubs and Shooting Ranges Regulations. / L'agent d'exploitation du champ de tir est chargé d'assurer le respect de l'article 6 du Règlement sur les clubs de tir et les champs de tir.
3. The approved operational hours of this range are from **dawn to dusk. No night time shooting permitted. / Les heures d'exploitation approuvées pour le champ de tir suivent les heures d'ensoleillement. Il est interdit de pratiquer le tir la nuit.**
4. Range Operator(s) shall post a copy of the range safety rules, appropriate to the nature of shooting activities that may take place, in a conspicuous place on every range where shooting will take place. / L'agent d'exploitation du champ de tir doit afficher une copie des règles de sécurité du champ de tir, adaptées à la nature des activités qui peuvent s'y dérouler, dans un endroit bien en vue, à chaque endroit où le tir est pratiqué.
5. The Range Operator(s) must ensure that all users of the range comply with the range operating instructions. / L'agent d'exploitation du champ de tir doit s'assurer que tous les usagers du champ de tir respectent les directives d'exploitation du champ de tir.
6. The Range Operator(s) and members shall comply with the Shooting Clubs and Shooting Ranges Regulations. / L'agent d'exploitation et les membres du champ de tir doivent se conformer au Règlement sur les clubs de tir et les champs de tir.
7. In accordance with section 5 (e) of the Shooting Club and Shooting Ranges Regulations, if **more than one person** is simultaneously engaged in shooting activities on the shooting range, a person must act as the range safety officer. / Conformément à l'alinéa 5e) du Règlement sur les clubs de tir et les champs de tir, lorsque **plus d'une personne** y pratique simultanément le tir, une personne doit agir comme officiel de tir.
8. The Range Operator(s) shall establish and maintain a shooting record book and document the dates, use and names of persons using this range. / L'agent d'exploitation du champ de tir doit établir et maintenir un registre dans lequel il doit inscrire les dates, les activités et le nom des personnes qui fréquentent le champ de tir.
9. The Range Operator(s) shall maintain a clearly visible, posted and marked or cut perimeter around the range to warn anyone approaching from any direction of the potential hazard. / L'agent d'exploitation du champ de tir doit s'assurer de maintenir un périmètre distinctement visible autour du champ de tir, clairement visible, affiché et marqué, afin d'avertir toute personne s'approchant du champ de tir de n'importe quelle direction du danger potentiel.
10. Warning signs must be installed, visible and well maintained. At a minimum, there shall be a main facility sign noting the location and civic number and a range status warning system (flag or lights). / Il faut installer des panneaux de mise en garde dans des endroits bien en vue et s'assurer de les maintenir en bon état. Au minimum, il doit y avoir un panneau principal indiquant l'emplacement et le numéro civique, ainsi que des dispositifs d'avertissement (drapeau ou lumières).
11. Use of eye and ear protection is mandatory on the range when shooting is taking place. / Il est obligatoire de porter des lunettes de sécurité et des protecteurs d'oreilles au champ de tir quand des gens pratiquent le tir.
12. The Range Operator(s) shall report any injury incurred on the range as the result of the discharge of a firearm, to the police forthwith, and to the Chief Firearms Officer within 30 days, in accordance with section 11 of the regulations. / Conformément à l'article 11 du Règlement sur les clubs de tir et les champs de tir, l'agent d'exploitation du champ de tir doit faire rapport de toute blessure corporelle subie au champ de tir à la suite de la décharge d'une arme à feu le plus tôt possible à la police locale et dans les 30 jours suivant la blessure, au contrôleur des armes à feu.
13. The use of targets containing incendiary properties of any kind is not authorized due to risk of fire. / Il est interdit d'utiliser des cibles ayant des propriétés inflammables en raison du risque d'incendie.
14. When performing magazine changes or remedial actions, the person operating the firearm shall ensure the muzzle does not point above the backstop or berms. / Au moment de charger une arme à feu ou de prendre des mesures rectificatives, la personne maniant l'arme à feu doit s'assurer que le canon de celle-ci ne pointe pas au-dessus des buttes de tir ni des levées.
15. Targets shall not be placed on top of the backstops and the center of the target shall not be more than 1.5 meters above the range floor. / Les cibles ne doivent pas être installées au-dessus des buttes de tir et leur centre ne doit pas se situer à plus de 1,5 mètre au-dessus du sol du champ de tir.
16. Targets shall not be placed on the range floor to be shot at and shall not be positioned so that projectiles shot at the targets will strike the range floor. / Les cibles ne doivent pas être installées sur le sol du champ de tir ni d'une façon qui pourrait faire en sorte que les projectiles tirés heurtent le sol.
17. The range shall be kept clean of debris and materials liable or likely to cause ricochet. / Le champ de tir doit être maintenue exempte de débris et matériaux susceptible de faire ricocher les projectiles.
18. All backstops, berms and/or baffles shall be kept well maintained. Wear, damage and erosion shall be repaired in a timely manner. / Toutes les buttes de tir, levées et/ou déflecteurs doivent être maintenu en bon état. Les dommages, dus notamment à l'usure et à l'érosion, doivent être réparés dans les plus brefs délais.
19. Any changes to the existing operating conditions that this approval has been based upon shall be made in writing to the Chief Firearms Officer prior to the change taking effect. / Toute modification aux conditions d'exploitation actuelles sur laquelle cette approbation est fondée doit être présentée à l'écrit au contrôleur des armes à feu avant son entrée en vigueur.

Shooting Range Name - Nom du champ de tir	Approval Number Numéro d'agrément
Springfield Sports Club Inc.	NBCFO-16.01

20. Where the Range Operator(s) enters into agreements or MOU's allowing another shooting club, a business, a law enforcement/public agency or their guests to use this shooting range, there shall be written rules in place that describe and govern the activities (courses of fire) that will take place on the shooting range. / Lorsqu'un agent d'exploitation d'un champ de tir conclut un accord ou un protocole d'entente pour permettre à un autre club de tir, une entreprise, un organisme d'application de la loi ou un organisme public ou ses invités d'utiliser le champ de tir, il faut établir des règles qui décrivent et régissent les activités qui se dérouleront au champ de tir et les mettre à l'écrit.
21. Copies of all such agreements and/or rules SHALL be provided to the Chief Firearms Officer to ensure the activity will not exceed the criteria upon which this approval is based. Public Officers are not exempt from the conditions for use of this range. / Une copie de l'accord ou du protocole d'entente ou des règles DOIT être remise au contrôleur des armes à feu pour veiller à ce que l'activité respecte les critères sur lesquels l'approbation est fondée. Les fonctionnaires ne sont pas exemptés des conditions d'exploitation du champ de tir.
22. The Range Operator(s) shall notify, in writing, the Chief Firearms Officer of any changes to the Range Executive within 30 days of the change. The notification shall include new telephone numbers and mailing address. / L'agent d'exploitation du champ de tir doit aviser le contrôleur des armes à feu à l'écrit de toute modification apportée au conseil exécutif du champ de tir dans les 30 jours suivant la modification. Cet avis doit comprendre les nouveaux numéros de téléphone et adresse postale.
23. The Range Operator(s) shall maintain valid/current (un-interrupted) insurance coverage for the duration of the approval period. / L'agent d'exploitation du champ de tir doit conserver une assurance valide et continue pendant la période d'approbation.
24. The Range Operator(s) of this shooting range shall submit to the New Brunswick Provincial Firearms Office up-to-date copies of the documents set out in paragraphs 3(2)(a) to (c) in accordance with Sections 9 and 10 as well as evidence of its continuing compliance with the requirements referred to in paragraphs 3(2)(d) to (g) of Sections 5 and 8 of the Shooting Clubs and Shooting Ranges Regulations on or before **July 30th, 2024**. / L'agent d'exploitation du champ de tir doit fournir au Bureau provincial des armes à feu des copies à jour des documents énumérés aux alinéas 3(2) a), b) et c) du Règlement sur les clubs de tir et les champs de tir, conformément aux articles 9 et 10, de même que les preuves de l'observation continue des règlements énumérés aux alinéas 3(2) d) à g), conformément aux articles 5 et 8 du Règlement sur les clubs de tir et les champs de tir au plus tard le **30 juillet 2024**.
25. At the discretion of the Chief Firearms Officer, this shooting range may be inspected to ensure continued compliance with the requirements referred to in the Shooting Clubs and Shooting Ranges Regulations and to maintain public safety requirements. / Lorsque le contrôleur des armes à feu le juge nécessaire, le champ de tir peut être inspecté afin d'assurer le respect continu des exigences du Règlement sur les clubs de tir et les champs de tir et celles en matière de sécurité publique.
26. The use of exploding targets is not authorized on this shooting range. / Il est interdit d'utiliser des cibles explosives sur ce champ de tir.

Shooting Range Name - Nom du champ de tir Springfield Sports Club Inc.	Approval Number Numéro d'agrément NBCFO-16.01
--	--

Limitations

Range 1 – Champ de tir 1

This range is approved for action shooting (IPSC/IDPA/Cowboy). / Le tir actif (IPSC/IDPA/Cowboy) est permis à ce champ de tir.

Only one shooting activity may take place at a time. / Seulement une activité de tir peut avoir lieu à la fois.

No aerial targets permitted / L'utilisation de cible aérienne est interdite.

Range 2 – Champ de tir 2

This range is approved for action shooting (IPSC/IDPA/Cowboy). / Le tir actif (IPSC/IDPA/Cowboy) est permis à ce champ de tir.

Only one shooting activity may take place at a time. / Seulement une activité de tir peut avoir lieu à la fois.

No aerial targets permitted / L'utilisation de cible aérienne est interdite.

Range 3 – Champ de tir 3

This range is approved for action shooting (IPSC/IDPA/Cowboy). / Le tir actif (IPSC/IDPA/Cowboy) est permis à ce champ de tir.

Only one shooting activity may take place at a time. / Seulement une activité de tir peut avoir lieu à la fois.

No aerial targets permitted / L'utilisation de cible aérienne est interdite.

Range 4 – Champ de tir 4

This range is approved for action shooting (IPSC/IDPA/Cowboy). / Le tir actif (IPSC/IDPA/Cowboy) est permis à ce champ de tir.

Only one shooting activity may take place at a time. / Seulement une activité de tir peut avoir lieu à la fois.

No aerial targets permitted / L'utilisation de cible aérienne est interdite.

Range 5 – Champ de tir 5

This range is approved for action shooting (IPSC/IDPA/Cowboy). / Le tir actif (IPSC/IDPA/Cowboy) est permis à ce champ de tir.

Only one shooting activity may take place at a time. / Seulement une activité de tir peut avoir lieu à la fois.

No aerial targets permitted / L'utilisation de cible aérienne est interdite.

Range 6 – Champ de tir 6

This range is approved for action shooting (IPSC/IDPA/Cowboy). / Le tir actif (IPSC/IDPA/Cowboy) est permis à ce champ de tir.

Only one shooting activity may take place at a time. / Seulement une activité de tir peut avoir lieu à la fois.

No aerial targets permitted / L'utilisation de cible aérienne est interdite.

Range 7 – Champ de tir 7

This range is approved for stationary shooting only. / Seul le tir stationnaire est permis à ce champ de tir.

Only one shooting activity may take place at a time. / Seulement une activité de tir peut avoir lieu à la fois.

Range 8 – Champ de tir 8

This range is approved for stationary shooting only. / Seul le tir stationnaire est permis à ce champ de tir.

Only one shooting activity may take place at a time. / Seulement une activité de tir peut avoir lieu à la fois.

Other / Autre

Range 8 – Champ de tir 8

The shooting range were notified that the dirt hills, on which the two targets rest, located before the backstop, must be removed and placed on the ground. Range advised that a site visit would take place in the spring of 2020 to confirm that this had occurred.

Le champ de tir a été informé que les collines de terre sur lesquelles reposent les deux cibles, situées devant la butte de tir, doivent être enlevées et placées au sol. Le champ de tir a été avisé qu'une visite des lieux aura lieu au printemps 2020 pour confirmer que cela a été fait.